

DECRET N° 2016-287 DU 03 MAI 2016
mettant fin à la réquisition des usines de la Société pour
le Développement du Coton (SODECO).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2014-533 du 25 août 2014 portant réquisition des usines de la Société pour le Développement du Coton (SODECO) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 avril 2016,

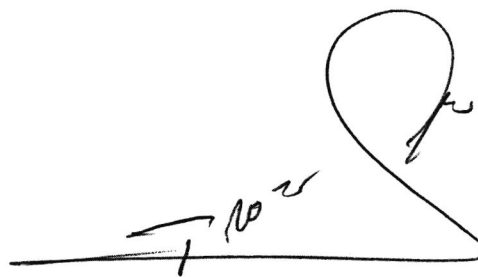
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogées les dispositions du décret n° 2014-533 du 25 août 2014 portant réquisition des usines de la Société pour le Développement du Coton (SODECO).

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2016

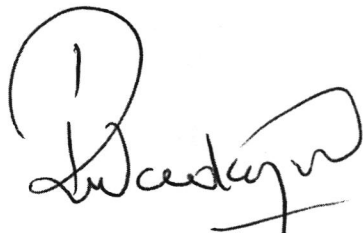
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche,



Romuald WADAGNI.



Delphin Olorounto KOUDANDE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEF 2 MAEP : 2 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3-
UNIPAR – FDSP 2 JORB 1.-